



Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz

Société Coopérative à Responsabilité Limitée
R.C. Dinant N° 3
Centre Administratif et Technique
Rue des Marais 11
5300 ANDENNE
Tél. 085/274 900
E-mail : aieg@aieg.be
Site internet : <http://www.aieg.be>
N° d'enregistrement : 0202 555 004

RECOMMANDE
Administration Communale
de et à
7610 RUMES

V./référence

V./lettre

N./référence LM/001133
(à rappeler dans toute correspondance)

9/05/2025

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que notre Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mercredi 11 juin 2025 à 18 heures 30'**

AIEG SCRL
Rue des Marais, 11 à 5300 Andenne - 085/27.49.00

Ordre du jour

1. Présentation du rapport de rémunération (L 6421-1 5°) établi par le Conseil d'Administration en application de l'article L 6421-1, §2 du CDLD ;
2. Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration (CSA 3:6) ;
3. Présentation des comptes annuels comprenant le bilan en ce compris l'affectation, le compte de résultats et les annexes au 31 décembre 2024 ;
4. Rapport du Commissaire sur les comptes annuels ;
5. Proposition d'affectation du résultat ;
 - a. Commentaires sur la répartition des dividendes et projection de mise en paiement sous réserve du résultat du test de liquidité (CSA 6:116) à réaliser par le conseil d'administration du 11/06/2025 ;
6. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
7. Test de solvabilité (CSA 6:115) ;
8. Décharge à donner aux Administrateurs ;
9. Décharge à donner au Commissaire ;
10. Nomination du commissaire réviseur et fixation des émoluments.
11. Nomination statutaire des administrateurs ;
12. Adoption de la politique du contenu minimal des ROI des organes de gestion
13. Application du décret sur recommandations du Comité de Rémunération quant à la fixation des émoluments et des jetons de présence pour les membres des organes de gestion et du Comité d'Audit ;

La documentation vous a été transmise par courriel, à l'adresse secretariat@communederumes.be, afin de vous permettre de préparer votre dossier.

Si l'adresse du courriel n'est pas valable, pouvons-nous vous demander de nous la transmettre par mail à l'adresse suivante : laurence.moermans@aieg.be, ce dont nous vous remercions déjà.

Voudriez-vous soumettre à votre plus proche conseil communal l'Ordre du Jour de notre Assemblée et **nous faire parvenir l'extrait de la délibération.**

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que l'article L1523-12 § 1^{er}, du décret du 19 juillet 2006, du Code de la démocratie locale, impose aux délégués communaux à l'Assemblée Générale Ordinaire de rapporter, chaque fois que le conseil communal se prononce, les décisions de ce conseil. A défaut de délibération, cet article prévoit des modalités de votes spécifiques.

Les Délégués seront invités à notre Assemblée par nos soins.

En référence à l'article L1523 - 13 §1^{er} du CDLD, alinéa 4, nous vous mentionnons également que la séance de ladite Assemblée est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou C.P.A.S. associés (Décret du 26/04/12, article 42, 2°) et en son alinéa 5, notamment, que ces personnes doivent être domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire d'une des communes/provinces ou C.P.A.S. associés (Décret du 26/04/12, article 42, 3°).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

POUR L'AIEG,



Guy DELEUZE
Directeur Général



Vincent SAMPAOLI
Président